



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

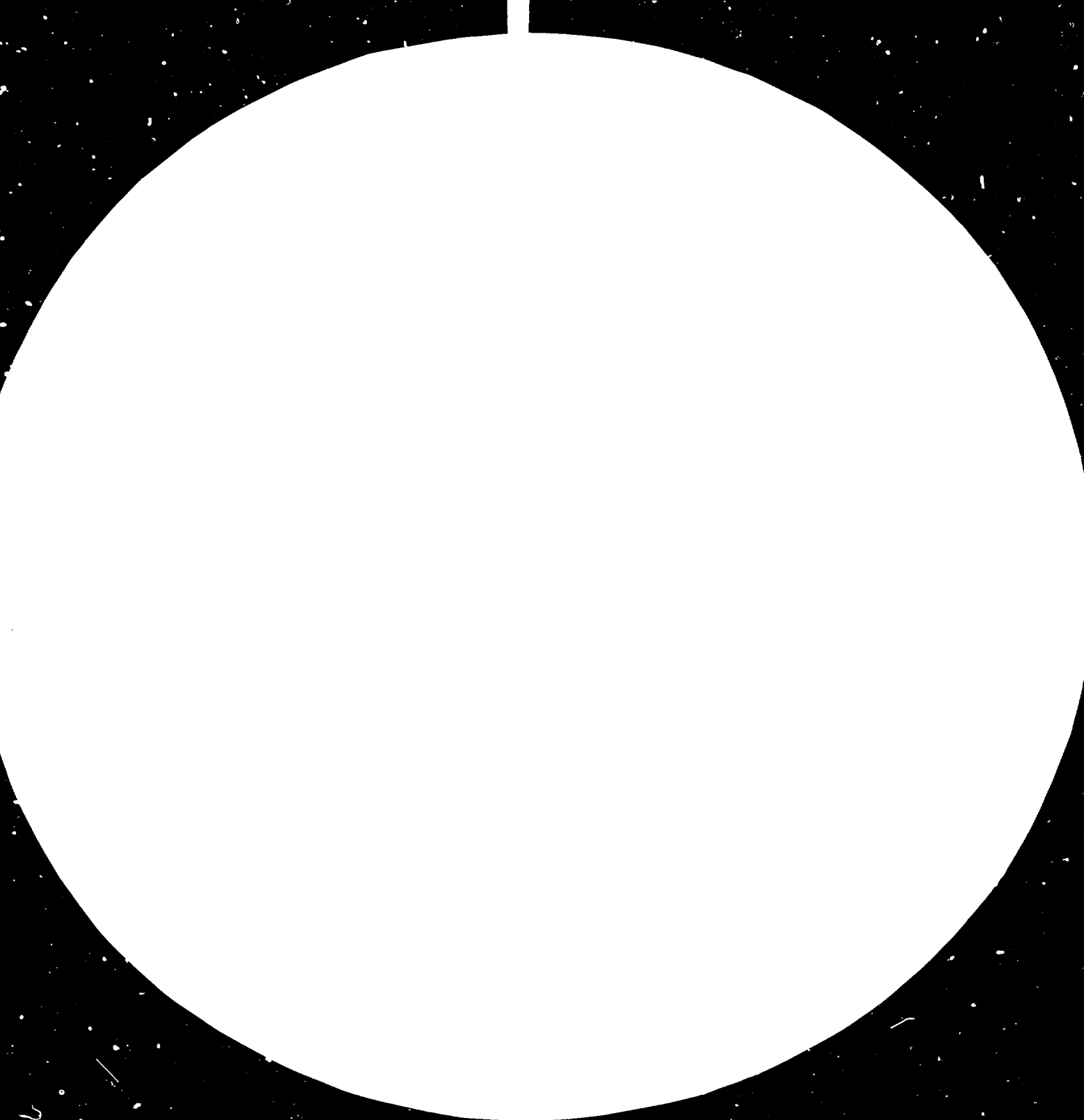
FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org





2.8



3.2



3.6



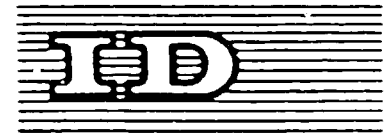
4.0



Resolution test patterns are used to measure the resolution of a system. The resolution is the ability of a system to distinguish between two points that are close together. The resolution is measured in cycles per inch (CPI). The resolution of a system is the number of cycles per inch that the system can resolve. The resolution of a system is the number of cycles per inch that the system can resolve. The resolution of a system is the number of cycles per inch that the system can resolve.



10085-F



Distr. LIMITEE
ID/WG.332/3
15 octobre 1980

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

Colloque OUA/ONUDI sur les techniques
industrielles pour l'Afrique

Khartoum (Soudan), 5-11 novembre 1980

ROLE DE L'ONUDI DANS LA TECHNOLOGIE INDUSTRIELLE*

Document établi par le Secrétariat de l'ONUDI

000202

* Traduction d'un document n'ayant pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle.

80-44592

1. Un document détaillé décrivant les activités passées de l'ONUDI pour renforcer le potentiel technique des pays en développement, ainsi que l'orientation de ses futurs travaux dans ce domaine, a été présenté à la troisième Conférence générale de l'ONUDI, qui s'est tenue du 21 janvier au 9 février 1980. Les participants au Colloque auront à leur disposition des exemplaires de ce document, qui donne des renseignements sur le rôle de l'ONUDI dans la technologie industrielle^{1/}.

2. Il y est proposé que l'ONUDI poursuive les importants programmes en cours d'exécution et qu'à l'avenir elle fasse porter l'essentiel de ses efforts sur les activités suivantes :

- a) Création d'un vaste mouvement visant à provoquer une prise de conscience, à stimuler l'intérêt et à susciter des initiatives;
- b) Aide aux pays en développement pour l'élaboration et l'exécution de plans d'action nationaux;
- c) Mise en valeur de ressources humaines;
- d) Mise au point de techniques, procédés et équipements.

3. Les débats de la troisième Conférence générale ont révélé une prise de conscience générale de la nécessité d'accroître les activités visant à renforcer le potentiel technologique des pays en développement. Les recommandations de cette Conférence et celles du Conseil du développement industriel - qui a étudié, à sa quatorzième session, la suite à donner à la Conférence - ont fourni à l'ONUDI des directives qui témoignent d'une vision plus large de la technologie.

4. L'ONUDI a fourni une assistance technique et déployé des activités de promotion dans plusieurs pays en développement de la région de l'Afrique : par exemple, elle a aidé la République-Unie du Cameroun, le Ghana, le Nigéria et la République-Unie de Tanzanie dans le domaine de la politique et de la planification technique, l'Algérie et l'Egypte dans celui de l'acquisition de techniques et plusieurs autres pays dans le secteur du renforcement des institutions et de la formation^{2/}. Des programmes de promotion d'ateliers-pilotes de métallurgie sont exécutés dans

^{1/} Renforcement du potentiel technologique des pays en développement.
(ID/CONF.4/7).

^{2/} L'assistance technique de l'ONUDI à l'Afrique s'est chiffrée à 17,3 millions de dollars en 1979; elle devrait atteindre 19,4 millions de dollars en 1980.

plusieurs des pays africains les moins avancés et un programme de coopération dans le domaine des petites industries a été mis en oeuvre en Egypte et au Kenya. En outre, l'ONUDI a aidé de nouvelles organisations régionales comme l'Association africaine des organisations de technologie industrielle (AAOTI) et le Centre régional africain de la technique.

5. Compte tenu des efforts déployés pour aider la région de l'Afrique, ainsi que de l'importance qu'il attache à la Décennie du développement industriel de l'Afrique, le Secrétariat de l'ONUDI se propose de concevoir un grand nombre de ses activités futures en fonction des besoins de la situation des pays d'Afrique.

6. Orientation des travaux futurs

- a) Poursuite des activités dans le cadre du Programme coopératif d'action relatif aux techniques industrielles appropriées, notamment efforts pour stimuler l'intérêt et susciter des initiatives et organisation de réunions comme le Forum international sur les techniques industrielles appropriées (New Delhi);
- b) Poursuite des activités dans le cadre de l'INTIB^{3/} en fonction des ressources;
- c) Programmes visant à renforcer le potentiel technologique des pays en développement, notamment leurs compétences dans le domaine de la négociation et de l'acquisition des techniques;
- d) Programmes d'assistance aux centres régionaux de transfert des techniques et de coopération avec eux, afin que ces centres puissent être, au niveau régional, des liens naturels pour l'INTIB et d'autres activités de l'ONUDI dans le domaine de la technologie industrielle;
- e) Programmes d'assistance technique, sur demande des pays intéressés, pour appuyer les activités nationales dans le domaine de la technologie industrielle, en accordant une attention particulière aux pays en développement les moins avancés;

^{3/} Voir ID/B/241.

- f) Programmes visant à identifier les technologies des pays en développement et à promouvoir leur utilisation, ainsi qu'à accroître les compétences et le potentiel technologique de ces pays;
- g) Promotion de la coopération technique entre pays en développement, compte tenu en particulier des recommandations de la Table ronde des Ministres de l'industrie, tenue à New Delhi en janvier 1977, et de la Déclaration d'Istanbul;
- h) Promotion de "centres d'excellence" ou de centres spécialisés de coopération technologique et assistance à ces centres;
- i) Mesures pour favoriser l'établissement de liens et la coopération entre organismes industriels et techniques aux niveaux national, régional et interrégional;
- j) Etudes sur les perspectives technologiques dans d'importants secteurs industriels et surveillance des progrès de la technologie à l'intention des pays en développement;
- k) Préparation de dossiers de projets de recherche-développement et promotion de l'exécution de ces projets;
- l) Appui aux aspects technologiques des activités consécutives aux réunions de consultation;
- m) Préparatifs d'une réunion de consultation mondiale sur la technologie industrielle^{4/};
- n) Promotion du transfert des techniques dans le cadre du redéploiement des industries et amélioration des techniques transférées;
- o) Promotion de la recherche et diffusion d'informations sur la technologie énergétique;
- p) Participation à l'élaboration et à l'exécution de projets financés par le Fonds intérimaire des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement;
- q) Renforcement de l'ONUDI en tant qu'agent d'exécution dans le secteur de la technologie industrielle et de son rôle de coordonnateur dans ce domaine au sein du système des Nations Unies.

^{4/} Voir le Plan d'action de New Delhi (ID/CONF.4/CRP 16/Add.1, section III, C. f)).

7. Quelques programmes prévoient la poursuite d'activités en cours, mais les autres sont des innovations^{5/}. Pour les exécuter, il faut stimuler l'intérêt et susciter des initiatives de façon soutenue, aux niveaux international, régional et national. L'ONUDI entend explorer systématiquement de nouvelles voies afin de coopérer fructueusement, non seulement avec des gouvernements, mais aussi avec des organisations régionales et d'autres organismes des Nations Unies, ainsi qu'avec des entreprises des secteurs public et privé et des organisations gouvernementales et non gouvernementales.

8. Nul n'ignore désormais les efforts qu'exige le renforcement du potentiel technologique des pays en développement. On est parvenu au stade où il faut élaborer et exécuter des programmes d'action intégrés d'une ampleur telle qu'ils puissent influencer de façon décisive sur le progrès technique dans les pays africains. On doit pour cela adopter une stratégie axée sur les programmes. Les participants au Colloque voudront peut-être donner des directives pour l'orientation future des programmes de l'ONUDI, tels qu'ils sont définis dans le présent document et dans le document ID/CONF.4/7, en tenant particulièrement compte des besoins des pays d'Afrique.

9. Il faudra faire appel aux sources de financement nationales et internationales ainsi qu'au Fonds intérimaire pour la science et la technique au service du développement. Les pays en développement devront consacrer une part plus importante de leur PNB au développement de leur potentiel technique; de même, il faudra consacrer un plus grand pourcentage des ressources des organismes des Nations Unies et de la communauté internationale, y compris celles qui résultent d'accords bilatéraux et multilatéraux, au renforcement du potentiel technologique de ces pays.

10. L'ONUDI a déjà coopéré avec de nombreux pays africains à l'exécution de plusieurs programmes dans le domaine de la technologie industrielle. Elle est en relations étroites avec la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et a créé une division mixte CEA/ONUDI de l'industrie. Elle a également des liens étroits avec le Centre régional africain de la technologie, auquel elle a fourni des services d'experts et dont elle continuera à appuyer les travaux.

^{5/} En ce qui concerne les mesures prises depuis la troisième Conférence générale de l'ONUDI, voir le document intitulé "Suite donnée aux décisions et recommandations de la troisième Conférence générale de l'ONUDI" (ID/B/C.3/100/Add.1).

L'ONUDI travaille aussi en collaboration étroite avec l'Organisation de l'Unité africaine (OUA), dans le cadre du Mémoire d'accord signé à Monrovia pendant la seizième Assemblée des Chefs d'Etat et de gouvernement des pays membres de l'OUA. Les programmes d'action recommandés par le Colloque OUA/ONUDI sur les techniques industrielles pour l'Afrique renforceront le rôle de l'ONUDI dans le soutien des efforts déployés par les pays d'Afrique pour accroître leurs compétences dans le domaine de la technologie industrielle.

- - - - -

